Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212901912-20251204-D_2025_70-DE

COMMUNE DE PLOUGONVEN
Département du Finistère

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 4 décembre 2025

Le quatre décembre deux mil vingt-cinq, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil de la mairie, sous la présidence de Mme Bernadette Auffret, Maire.

Présents :	Bernadette Auffret, Pascal Berthou, Isabelle Camenen, Martine Carn, Jean-Luc Daffniet, Yolande de Ternay, Mélodie Gagneux, Dominique Grall, Colette Guilloux, Jean Laurent Hamon, Sophie Hérault, Nicolas Inisan, Typhaine Kerboriou, Raymond Le Cam, Jean-Pierre Le Gall, Céline Mahé, Joël Pontoizeau, Michel Prigent, Michèle Queïnnec, Thierry Riou, Françoise Vinard.		
Procurations :	Claudie Fustec à Bernadette Auffret, Laurent Thépault à Nicolas Inisan		
Membres en exercice :	23	Membres présents ou représentés :	23
Date de convocation :	28/11/2025	Secrétaire de séance : Sophie Hérault	

Délibération n° D-2025-70	Classification : 8.9

Lancement du réseau de lecture publique des communes de Morlaix Communauté – Penn-da-Benn : adoption de la charte de fonctionnement du réseau et substitution du règlement intérieur de la médiathèque de Plougonven par le document « règles de fonctionnement »
Vote à l'unanimité

Le réseau Penn-Da-Benn, coordonné par Morlaix Communauté, a ouvert le 8 septembre 2025. Il est composé de 20 médiathèques et de points relais répartis sur le territoire. Il s'agit de la concrétisation du projet culturel du réseau de lecture publique de Morlaix Communauté et du travail de concertation engagé entre les élus locaux, médiathécaires professionnels, bénévoles et la Bibliothèque départementale du Finistère.

Pour le bon fonctionnement de ce réseau, une charte de fonctionnement (annexe 1), soumise au vote du Conseil de Communauté le 30 juin 2025 est proposée aux communes.

Cette charte comprend 3 axes principaux :

- Le quotidien des bibliothécaires,
- Le développement et la valorisation des collections,
- Les espaces physiques et numériques des bibliothèques.

Y sont annexées les règles de fonctionnement du réseau présentées (annexe 2). Elles viennent compléter ou remplacer le règlement intérieur des médiathèques.

Elle met également en évidence les avantages apportés par le réseau aux usagers pour lesquels l'inscription dans une des médiathèques donnera l'accès à toutes les autres et à leurs collections.
Une navette de Morlaix Communauté assurera le transit des documents qui pourront être réservés, empruntés et rendus dans n'importe laquelle de ces médiathèques et points relais. Les règles de prêt sont harmonisées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'approuver la charte et les règles de fonctionnement du réseau Penn-Da-Benn coordonné par Morlaix Communauté telles que présentées ;

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212901912-20251204-D_2025_70-DE

- De remplacer le règlement de la médiathèque de Plougonven par le document « les règles de fonctionnement » de Penn-Da-Benn ;
- D’autoriser le maire à signer tout document afférent.

Ainsi délibéré,
Pour extrait conforme,

Le Maire, Bernadette Auffret

